

Avis de l'Etablissement sur le dossier de déclaration d'intérêt général du contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire

Par courrier du 16 janvier 2018, la Préfecture de la Haute-Loire a sollicité l'avis de l'Etablissement sur le dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) du contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire, porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) de Haute-Loire. Cette sollicitation intervient en application de l'article L211-7 du code de l'environnement, qui prévoit pour un projet de cette importance que soit demandé l'avis de l'EPTB compétent.

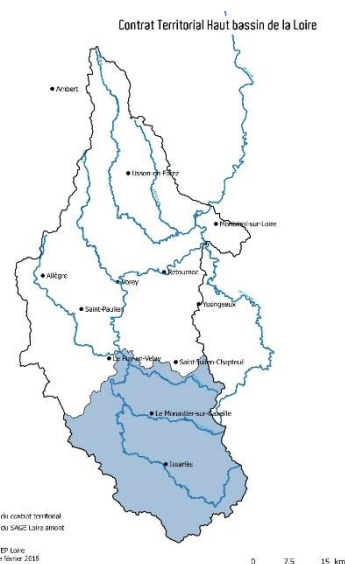
Il est rappelé que la procédure de DIG permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de conduire une large gamme d'actions présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le domaine de la gestion des eaux, de la protection contre les inondations et de préservation des milieux aquatiques. Elle permet de faire participer financièrement aux opérations les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent intérêt. Enfin, elle légitime l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées au moyen de fonds publics.

Présentation générale du dossier de DIG

1. Le périmètre d'intervention

Le périmètre concerné par le contrat territorial est celui du Haut-Bassin de la Loire, intégralement compris dans celui du SAGE Loire amont porté par l'Etablissement.

D'une superficie, de 890 km² avec plus de 820 km de cours d'eau, il concerne administrativement la région Auvergne-Rhône-Alpes, 2 départements (Ardèche et Haute-Loire), 24 communes de l'Ardèche et 44 communes en Haute-Loire.



2. L'objet du dossier

Ce contrat territorial, d'une durée de 5 ans, a pour objectifs de :

- Préserver et restaurer l'état des masses d'eau du Haut Bassin de la Loire avec le maintien du bon état écologique voire une évolution vers le très bon état de 16 masses d'eau ;
- Préserver et restaurer les zones humides ;
- Diminuer le flux de phosphore pour contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux notamment de la retenue de Grangent.

Il prévoit des actions regroupées au sein de 4 volets :

- Entretien et restauration des cours d'eau – objet de la présente DIG ;
- Entretien et restauration des zones humides ;
- Agricole ;
- Animation/suivi/communication.

Le montant prévisionnel du programme d'actions présenté par le SICALA dans le cadre de la DIG s'élève à environ 1,15 M€, étant précisé que le coût global du contrat est évalué à 5,58 M€.

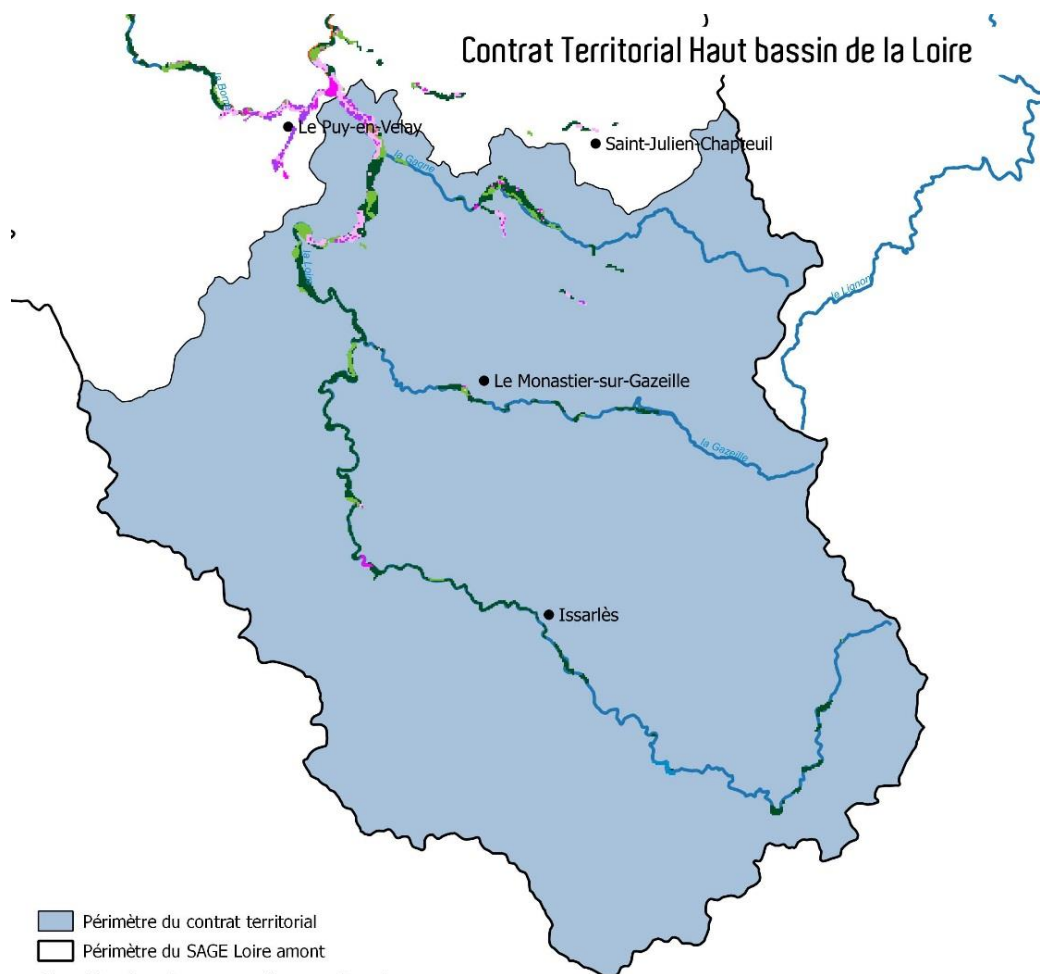
Les partenaires financiers attendus pour cette opération sont notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de la Haute-Loire et de l'Ardèche, les Fédérations de pêche de ces 2 départements, l'Union européenne et le SICALA de Haute-Loire.

Proposition d'observations de l'Etablissement sur le dossier de DIG

En premier lieu, en tant que structure porteuse du SAGE Loire amont, l'Etablissement souligne positivement l'association de l'animatrice de la CLE au comité de pilotage du contrat territorial. Par ailleurs, il est relevé que les remarques émises dans l'avis formulé par le bureau de la CLE en décembre 2016 ont globalement été prises en compte.

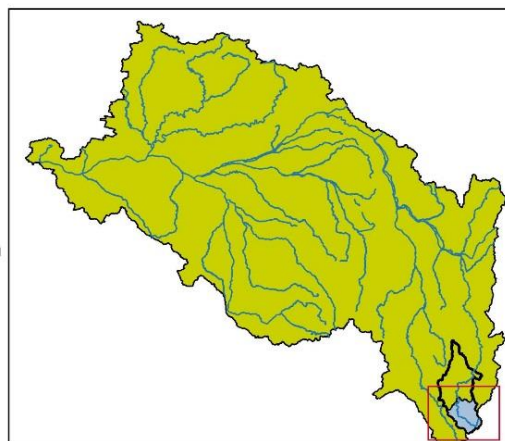
En complément, il est rappelé les actions menées par l'Etablissement qui pourraient avoir un lien direct avec le territoire du projet.

- Dans le cadre des SAGE Loire amont et Haut-Allier, une étude commune va être prochainement engagée sur les aires d'alimentation de plusieurs captages destinés à la production d'eau potable. Dans le cadre du contrat territorial, il pourrait être mis en œuvre des actions concrètes suite aux diagnostics conduits sur les sous-bassins versants de ces ouvrages.
- Un travail visant à restituer les connaissances disponibles sur les impacts du changement climatique sur le territoire du SAGE Loire amont est en cours. Les éléments, notamment sur les tendances d'évolution des débits d'étiage au cours du XXI^e siècle devraient être disponibles à la fin du 1^{er} semestre 2018.
- Une analyse exploratoire des potentialités des champs d'expansion de crues, à l'échelle du bassin versant de la Loire et ses affluents a été réalisée sur la période 2016 à 2017. La caractérisation de l'occupation du sol et des enjeux présents a permis d'identifier des secteurs pouvant présenter les caractéristiques d'une zone d'expansion des crues (ZEC). Un extrait de ce recensement sur le périmètre du CT Haut Bassin de la Loire est présenté ci-dessous.



- Périmètre du contrat territorial
 - Périmètre du SAGE Loire amont
- Classification des zones d'expansion des crues**
- urbain continu / densité de population forte / école
 - urbain économique / densité de population moyenne / ICPE / site classé (patrimoine)
 - urbain discontinu / densité de population faible / pression urbaine
 - agriculture à forte valeur ajoutée
 - voie ferrée / route nationale
 - route départementale
 - agriculture
 - forêt / milieu naturel / prairie
 - zone humide
 - cours d'eau / grande retenue

0 2.5 5 km



Sources : AELB, Etude "Analyse exploratoire à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents des potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion de crues", Antea Group, EP Loire.
Auteur : EP Loire février 2018

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.